

Introduction générale

Risques, catastrophes et crises. Ces trois termes apparaissent de plus en plus fréquemment dans nos sociétés, il n'y a pas un jour ou un mois sans que l'on ne parle de risque ou de crise. Le 21 septembre 2001, une terrible explosion résonnait à Toulouse. Un an après, le sud de la France subissait d'importantes inondations. Août 2003, la France, en proie à une vague de chaleur sans précédent, a dû faire face simultanément à une crise sanitaire sans égale, à des feux de forêts catastrophiques et à une sécheresse importante. Entre 1965 et aujourd'hui le nombre de catastrophes naturelles et industrielles en France a été multiplié par 5 (Hoyois, 2007). Les conséquences humaines et matérielles engendrées n'ont cessé d'augmenter. De plus, des nouvelles menaces se profilent comme les attentats terroristes ou les épidémies de grande ampleur. Parallèlement à cela, notre environnement se complexifie de part les progrès techniques, l'interdépendance des pratiques économiques et des réseaux vitaux. Le développement des sociétés crée de nouvelles vulnérabilités latentes. La perturbation de cet environnement peut évoluer vers un accident majeur ou vers des crises de grande ampleur.

Au-delà des conséquences visibles, ces situations nouvelles ont changées de dimension car elles perturbent et contrecarrent l'action des organisations ayant un rôle civique dans la gestion des risques et des crises. Les secours doivent répondre aux changements de nature des crises et à la l'épée de Damoclès que constituent les menaces terroristes (Attentats, Menaces Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique). Mais l'organisation actuelle des secours est-elle capable de répondre correctement à une crise du type du 11 septembre 2001 ou de l'ouragan Katrina, c'est-à-dire à une situation dépassant les capacités de réponses des plans actuels ?

En 2004, l'Etat Français met en évidence la nécessité d'améliorer son efficacité et notamment celle des acteurs de la Sécurité Civile pour l'organisation et la gestion de crise¹. Pour répondre à cela, l'Etat a renforcé son action au travers de la loi de modernisation de la Sécurité Civile en 2003.

Cette recherche a pour but de répondre aux attentes des acteurs de la Sécurité Civile selon un double objectif : Améliorer la connaissance sur les situations de crises de Sécurité Civile d'une part, et d'autre part, contribuer au développement d'une méthode d'aide à l'anticipation et à la gestion des crises de grande ampleur résultant d'un risque naturel, anthropique ou intentionnel. Pour y parvenir, plusieurs approches ont été retenues : l'observation de crises

¹ Projet de loi de la modernisation de la sécurité civile, (2004), Sénat, N°277,

réelles et de cas simulés, l'analyse bibliographique du concept de crise, des organisations, des processus de décision et de l'aide à la décision, l'étude des retours d'expérience de crises ayant eu lieu en France ou à l'étranger ces dix dernières années ainsi que la modélisation systémique des crises.

Ce travail de recherche est composé de trois parties.

La première partie a pour objectif d'améliorer la connaissance sur les situations de crise. Après une contextualisation et une définition des problématiques de recherche, le concept de crise, les caractéristiques et les paramètres influençant la gestion de ces situations extrêmes seront exposés au travers d'un état de l'art bibliographique. Puis, en s'appuyant sur des retours d'expérience de crises passées, les difficultés récurrentes auxquelles sont confrontées les organisations seront mises en exergue. Enfin, les voies d'amélioration pour augmenter la résilience des acteurs à faire face à une crise seront présentées.

Cette seconde partie sera l'occasion de définir la crise de grande ampleur et de proposer un cadre systémique d'analyse. Sur la base de la modélisation des crises de grande ampleur, les bases théoriques de la méthode de veille stratégique du territoire, s'appuyant sur des outils et des méthodes d'aide à la décision seront posées.

Enfin, la troisième partie est consacrée à l'application de la méthode développée et à l'évaluation du potentiel de crise de diverses situations passées. Cette partie sera l'occasion d'effectuer un lien entre les apports théoriques ciblés dans la partie 1 et les résultats obtenus.

En conclusion, les limites et les perspectives de ce travail seront présentés.

L'intérêt et l'apport de ce travail de recherche ainsi que les différentes difficultés pratiques rencontrées seront détaillés. Enfin, quelques aspects méritant d'être approfondis dans le futur seront présentés.